

La sortie du projet de parc laisse les élus de marbre *Jorat*

Froidesville

**Le Législatif n'a pas
manifesté d'émotion face
aux précisions du syndic**

Joie, colère ou indifférence? Quelle allait être l'attitude du Conseil communal de Froidesville un mois après l'annonce du déplacement du périmètre du projet de Parc naturel périurbain du Jorat, excluant de fait la Commune du projet («24 heures» du 11 septembre 2018). Le moins que l'on puisse dire est que le sujet n'a pas déchaîné les passions.

Mardi soir, devant l'assemblée, c'est le syndic Jean-François Thuillard qui est revenu le premier sur la question. Pour rappeler la chronologie des faits et souligner que la Municipalité a toujours souhaité que le mot de la fin revienne au Législatif, quel que soit son avis propre sur le projet.

Celui qui est aussi député UDC au Grand Conseil a ensuite justifié la décision municipale de s'opposer

désormais à toute présence du parc sur le territoire communal. Il a notamment cité de nombreuses zones encore floues au sujet de la compatibilité de l'éventuel parc naturel avec le projet de parc éolien Eoljorat Nord, du sort de la route des Paysans qui coupe en deux la zone centrale, de la future gestion de la faune ou des coûts que le projet pourrait engendrer pour les collectivités.

Jean-François Thuillard a, par contre, annoncé que la Municipalité de Froidesville comptait rester membre de l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien, qui mène le projet de parc. «Car, à part ce sujet précis, nous ne remettons en cause aucun des autres buts de cette association.»

Un conseiller lui a tout de même demandé si, en tant que membre du comité de l'association, il avait été consulté lors de la décision de déplacer le périmètre du parc. «Oui, mais je me suis abstenu, lui a répondu Jean-François Thuillard. Comme souvent dans ce projet.» **S.MR**